

cette année-là, et ce bill du veto, qui avait été discuté par le parlement anglais se trouvait soumis au jugement du peuple. Néanmoins, il fallut une nouvelle élection, et il y eut deux élections en l'année 1910. Le parti unioniste mit le gouvernement au défi de dissoudre les chambres. Il prétendit que le peuple n'avait pas fait connaître ses vues à l'égard des dispositions de ce bill et que, dès lors, il n'y avait pas lieu de recourir à la clôture. Le peuple fut du même avis que le parti unioniste dans le temps, et il fallut que la question fût soumise directement au peuple. De l'avis des hommes d'Etat anglais et du peuple anglais, il n'y avait pas de raison d'appliquer la règle de clôture; c'était au peuple à rendre une décision, et on n'eut pas recours à la clôture pour faire adopter le bill du veto. L'attitude adoptée dans cette circonstance était absolument justifiée. Aucun artifice acceptable de logique ne mettra le Gouvernement en mesure de convaincre la Chambre ou le pays qu'il est juste et conforme aux traditions du parlementarisme anglais de recourir à la clôture en vue de déterminer l'adoption d'une mesure qui n'a jamais été délibérée devant le peuple. Ma prétention est irréfutable. Par conséquent, le projet de résolution ne devrait pas être adopté par la Chambre.

Nous plaçant au point de vue de l'opinion et des traditions parlementaires anglaises, quelle est notre situation à l'heure actuelle par rapport à cette question? Le projet de contribution n'a pas été discuté au cours de l'élection dernière. J'ai entendu plusieurs collègues de la droite affirmer le contraire, mais je les contredis absolument. Je n'ai jamais pu me persuader qu'ils sont sincères en faisant pareille affirmation. Toutefois, je modifierai quelque peu ce que je viens de dire et je reconnaitrai que dans la province de Québec la question a pu se présenter sous cette forme. Toutefois, c'est en ce sens seulement que nos adversaires ont fait croire à la population qu'ils ne déposeraient aucune loi de la marine, que particulièrement et surtout ils ne proposeraient aucune mesure de contribution, sans d'abord soumettre la question au peuple. Il est vrai que les déclarations de cette sorte dans la bouche de leaders du parti ministériel ont pu manquer de précision, être à dessein voilées afin de mystifier les électeurs de Québec. Néanmoins, tous et chacun, en somme, sans équivoque, promirent qu'aucun programme naval ne serait adopté avant d'avoir d'abord été soumis au peuple.

M. LEMIEUX: Les ministres aussi firent cette promesse.

M. MACLEAN: Les ministres aussi.

M. BUREAU: Et que la loi de la marine serait rapportée.

M. MACLEAN: Et aussi que la loi de la marine serait rapportée. Toutefois, l'abrogation de la loi de la marine n'a peut-être pas lieu d'être considérée ici, si ce n'est indirectement. La prétention que je fais valoir en ce moment est aussi, en somme, celle qu'a fait valoir et qu'a clairement démontrée l'honorable député de Shefford (M. Boivin) dans le très excellent et solide discours qu'il a prononcé vendredi dernier. C'est un fait que la question d'aide à la marine n'a pas été débattue devant les électeurs à la dernière élection, sauf dans une province, et là dans un sens qui n'autorise nullement le ministère à prétendre que même la population de cette province approuvait le projet de loi qui nous est soumis. Je le demande aux honorables membres de la droite, je le demande à l'honorable ministre des Travaux publics (M. Rogers), à l'honorable ministre des Chemins de fer et des Canaux (M. Cochrane), à l'honorable ministre de la Marine et des Pêcheries (M. Hazen), qui sont les seuls ministres ici présents ce soir, pensent-ils que, à la lumière de ces faits, et dans de telles circonstances, ils puissent justifier devant la Chambre et le pays la ligne de conduite qu'ils cherchent à suivre ce soir?

Puis le très honorable premier ministre nous a dit que l'effet et la portée du projet d'aide à la marine n'étaient pas de contribuer au profit de l'amirauté anglaise trois navires sous forme de don ou de prêt. Un de ces jours, dit-il, ils seront restitués au Canada et formeront partie de la flotte canadienne. La seule conclusion à tirer d'une semblable déclaration, c'est que le Gouvernement se propose lui-même d'établir une marine canadienne, et que, ayant proclamé sa politique à cet égard, il se propose de faire revenir ces trois navires qui sont notre propriété et qui temporairement sont prêtés à l'amirauté anglaise. C'est le commencement de la mise à exécution de leur programme permanent d'établissement d'une marine canadienne. Or les ministres ne sauraient nier qu'ils ont promis à la population de la province de Québec et du Canada généralement qu'ils soumettraient cette question aux électeurs avant de la soumettre aux Chambres.

Cependant, on demande au Parlement de voter une somme de 35 millions pour ce qu'eux-mêmes donnent comme étant la première manifestation de l'idée et de la politique permanente navale du Canada. S'ils veulent garder leurs promesses, ils devraient ne pas oublier l'obligation où ils sont de soumettre au peuple leur politique avant même cette première manifestation.

Qu'il me soit donc permis de dire en terminant que la ligne de conduite à suivre par le cabinet est à mon sens tout indiquée. Le Gouvernement peut retirer cette